LA CRISE CHARBONNIERE ET LE PROBLEME DE LA COORDINATION DES ENERGIES

I. INTÉGRATION DU SECTEUR CHARBON-ACIER.

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier s'inscrit dans les perspectives d'intégration économique européenne qui se sont succédées à partir de 1945, notamment avec l'O. E. C. E. et la Communauté Economique Européenne.

L'idée de base est de réaliser un grand marché, étendu au plus grand nombre possible de participants, de façon à bénéficier de la production de masse et de la division du travail. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier représente l'étape où le pouvoir supranational a été le plus nettement caractérisé. En effet, au lieu de l'intégration progressive des économies par la réalisation d'une union douanière générale, la C. E. C. A. est basée sur l'intégration quasi-totale d'un secteur bien défini de l'économie, le secteur du charbon et de l'acier, qui conditionne le domaine de l'énergie et des industries de base, et qui d'une façon plus précise intéresse la houille, le coke, le lignite, la ferraille, le minerai de fer, les fontes, aciers courants et aciers spéciaux.

La Communauté Charbon-Acier est fondée sur un marché commun, des objectifs communs et des institutions communes.

Les institutions comprennent: la Haute Autorité, exécutif supranational c'est-à-dire disposant de pouvoirs effectifs, le Conseil spécial de Ministres, une Assemblée parlementaire commune et une Cour de Justice. La Haute Autorité est assistée d'un Comité Consultatif.

Le *marché commun* repose sur l'abolition des barrières douanières ainsi que la suppression des subventions et autres pratiques restrictives, mais aussi sur des règles de fonctionnement qui doivent permettre d'assurer l'efficacité des mécanismes concurrentiels.

Les objectifs communs concernent plus particulièrement les politiques spécialisées et le développement de l'économie par une orientation rationnelle des investissements. A cet effet, la Haute Autorité définit des "objectifs généraux" et les investissements privés doivent être soumis à son avis, ce qui permet, par le jeu du crédit de réaliser leur conformité avec les objectifs.

II. HISTORIQUE DE LA CONJONCTURE CHARBON-ACIER DEPUIS LE DÉBUT DU MARCHÉ COMMUN (10 FÉVRIER 1953).

La production d'acier brut dans la Communauté est passée de 39 661 tonnes en 1953 à 59 804 tonnes en 1957 et a régressé de 39.661 tonnes en 1953 à 59.804 tonnes en 1957 et a régressé légèrement à partir de cette date du fait de la dernière récession dont il est possible maintenant de dire qu'elle est terminée, au moins pour le secteur acier. Cette progression considérable de la production de l'acier a été sensible dans tous les pays, mais c'est en Italie qu'elle a été la plus marquée puisqu'elle est passée de 3,500 millions de tonnes à 6,787 millions en 1957. Il est donc inexact d'affirmer, comme on l'avait fait avant le marché commun, que le développement de la C. E. C. A. se fait au profit des pays les plus favorisés dans le domaine des matières premières et des structures industrielles. L'exemple de l'acier italien montre qu'au contraire les pays les moins favorisés bénéficient des possibilités d'approvisionnement de toute la Communauté et peuvent ainsi rattraper leur retard.

Le développement de la production sidérurgique, qui a été appelé par l'expansion des industries de transformation a, à son tour, nécessité des approvisionnements importants. Sur deux points, il en est résulté des difficultés plus exactement ce que les économistes appellent des "goulots d'étranglement"; la Communauté a manqué de ferraille et de charbon.

Dans le domaine du charbon, qui retiendra plus particulièrement notre attention ici, l'importance de la demande a créé un état dit de "prépénurie" que l'on peut caractériser de la manière suivante. Il n'y a pas eu de rupture d'approvisionnement, mais le déficit n'a pu être comblé que par des importations massives de charbon américain. Ainsi malgré une production communautaire de 247,888 millions de tonnes en 1957, il a fallu importer la même année 37,828 millions des Etats-Unis.

Mais à partir de 1957, pour les raisons qui seront examinées ci-après, la situation s'est renversée et le charbon a marqué un recul sensible. L'indice le plus caractéristique de la détériotation de la situation charbonnière est le niveau des stocks, car la production restant rigide pour des raisons sociales, ce sont les stocks qui traduisent les difficultés d'écoulement. Or, tandis que les stocks pour l'ensemble de la Communauté étaient au maximum de 12,441 millions de tonnes dans la récession précédente (1954), ils atteigneriant plus de 30 millions de tonnes en avril 1959 et ne se sont pas résorbés depuis, malgré les signes avant-coureu de la reprise économique, déjà sensibles dans le domaine de l'acier.

III. LES FACTEURS DE LA CRISE CHARBONNIÈRE.

The state of the s

Il est très important de faire une analyse détaillée des facteurs de la crise charbonnière car les problèmes sont les mêmes pour toute l'Europe, et il peuvent donc intéresser également l'Espagne. En ce qui concerne la C. E. C. A., il faut distinguer deux sortes d'élements:

a) des éléments conjoncturels ou saisonniers

- l'un des éléments notables est le fait que les importations —dont on a vu qu'elles avaient atteint un très haut niveau en période de haute conjoncture— n'ont pas été ramenées immédiatement au niveau nécessaité par la basse conjoncture, ceci pour deux raisons fondamentales, d'une part l'existence de contrats à long terme pour les charbons américains et d'autre part une chute considérable des taux des frets qui a incité les importateurs à acheter. Ceux-ci sont passés, trafic Hampton Roads-Rotterdam, de 15 \$ à 3 \$.
 - Les facteurs climatiques ont joué également par le fait que les hivers ont été doux depuis 1956 et l'hydraulicité favorable.
 - Enfin le facteur décisif dans ce domaine a été la récession qui a été sensible aux Etats-Unis et dans certains pays européens, notamment ceux dont le commerce extérieur est proportionnellement le plus fort, par exemple, la Belgique.

b) éléments structurels.

Dans le domaine des éléments structurels, il y a de nombreux aspects qui jouent tous dans le même sens

- les économies techniques à la consommation de charbon se sont développées et notamment dans les centrales.
- L'assainissement de la production charbonnière, par l'abandon où la réorganisation des gisements où l'exploitation est difficile a été différé en raison des besoins de charbon pendant la période de haute conjoncture. C'est ainsi que la Belgique qui aurait dû réorganiser complètement sa production n'a véritablement entrepris cette tâche qu'à partir de 1958.

— Enfin l'aspect le plus important est celui de la substitution des formes primaires d'énergie liquide et gazeuse aux combustibles solides. La houille qui représentait 61 % de la consommation d'énergie dans la C. E. C. A. en 1955 n'en représentait plus que 57,3 % en 1958. Il n'est pas douteux que devant les besoins de l'Europe en énergie, il avait été envisagé de faire appel à toutes les formes d'énergie primaire possibles y compris dans l'avenir l'énergie acomique. Mais, il apparaît qu'entre l'âge charbonnier et l'âge atomique se situe inévitablement un âge pétrolier sur lequel il est indispensable de rappeler quelques perspectives.

IV. LES APPORTS D'ÉNERGIE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

L'énergie sous forme gazeuse avait déjà pris une extension assez considérable avec le gaz de cokerie. C'est ainsi qu'un réseau de feeders s'étendait en Allemagne et a été aménagé également en France, de la Lorraine vers Paris. Cependant les apports d'énergie pétrolière ont complété ce dispositif dans une proportion importante avec les gaz naturels de Lombardic en Italie et du Béarn en France. Le gaz de Lacq peut en effet produire de l'ordre de 6 à 7 millions de tonnes d'équivalent charbon par an.

En outre, l'Europe est actuellement en trains de s'aménager pour le raffinage et l'utilisation des pétroles du Moyen Orient et de l'Amérique.

Tout un réseau de pipe-lines est actuellement réalisé, en construction, cu en projet, et il aura même jonction entre la Mer du Nord et la Méditerranée.

Les perspectives africaines permettent également de compter sur un apport de l'ordre de 25 millions de tonnes de pétrole en provenance d'Edjélé et d'Hassi-Messaoud, sans parler

des ressources abondantes en gaz. L'utilisation de celles-ci n'est encore qu'à l'état de projet, mais il est fortement question d'en prolonger le réseau jusqu'en Europe, soit par utilisation de bateaux méthaniers, soit par des feeders sous-marins: le projet le plus souvent mentionné consisterait à aborder le continent européen à Carthagène et de là à se diriger vers Valence, Barcelone et la France.

V. LES CHANCES DU CHARBON.

Devons-nous conclure de ce rapide tour d'horizon que l'âge du charbon est révolu et que ses chances sont terminées, Doit-on conclure qu'il faut fermer les charbonnages en tenant compte seulement des aspects sociaux, c'est-à-dire en établissant un calendrier de fermetures suffisamment étalé dans le temps pour limiter au maximum les difficultés du chômage?

Ce n'est certainement pas le cas si le charbon sait utiliser les possibilités que lui donnent d'une part ses emplois *spécifiques* et d'autre part les centrales électriques. En effet, le charbon est difficilement remplaçable dans certains domaines: carbochimie, sidérurgie, etc. ... et manifestement avantageux pour la production d'énergie électrique.

VI. COORDINATION DES POLITIQUES ÉNERGÉTI-QUES.

L'un des grands problèmes de l'Europe, sinon son problème clé, se trouve ainsi posé: c'est celui de la coordination des politiques énergétiques compte tenu de tous les aspects, qu'ils scient de caractère industriel, financier ou social.

Il est difficile d'esquisser une solution puisque les études sont seulement en cours, mais il est clair que toute formule devra tenir compte d'un certain nombre de problèmes et leur apporter des réponses au moins partielles. Parmi ces problèmes, il y a lieu de signaler ici ceux que l'on peut estimer comme les plus importants:

- a) Intervention des pouvoirs publics pour agir sur les importations d'énergie tant charbon que pétrole, les adapter aux besoins, en ayant recours, le cas échéant, à des restrictions quantitatives et des droits de douane.
- b) Analyse, orientation et éventuellement établissement d'un programme des investissements énergétiques, dont les puits de mine, pipe-lines, capacités de raffinage...
- c) Harmonisation des règles de fonctionnement du marché entre les différents sources d'énergie pour autant que les conditions techniques le permettent.
- d) Action sur les prix avec recours éventuel à des mécanismes artificiels pour réaliser la stabilisation des taux, par exemple les taux de fret des charbon importés.

Les grandes options dans ce domaine ne sont pas encore prises ni à l'échelon des Communautés ni à l'échelon des différents pays. C'est une tâche qui se trouve devant nous.

Le problème est en cours d'examen à l'O. E. C. E. qui s'en est préoccupé de longue date.

Dans le cadre des Six, les responsabilités dans ce domaine appartiennent aux Gouvernements et aux 3 Communautés: C. E. C. A., Euratom et Communauté Economique Européenne. Les missions d'étude et de préparation ont été jusqu'à présent confiées à un Comité mixte comprenant la C. E. C. A. et les gouvernements, à la suite des protocoles de 1953 et 1957.

CONCLUSION

La situation du charbon présente actuellement des difficultés incontestables et pour autant que le recul du charbon dans le domaine énergétique ne sera pas adapté aux nécessités économiques, il pourra y avoir de sérieuses répercussions sociales.

C'est pourquoi il est d'abord indispensable de laisser au charbon toutes ses chances et notamment de lui permettre d'utiliser à plein les possibilités dont il dispose grâce à ses usages spécifiques.

Mais le problème de la coordination énergétique doit retenir l'attention au premier plan. Il est peut-être même avant les grands problèmes monétaires ou douaniers, celui sur lequel l'économie européenne aura à prendre les options les plus importantes: c'est là que l'on pourra apprécier si elle est vraiment en mesure de s'organiser.

Approximately a sum of anomale will some Beautifulge.

André Thiery,

Jefe de la División del CARBON

de la C. E. C. A.